



POUR VOUS INSCRIRE COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE :

Nom

.....

Prénom

.....

Code postal

.....

Ville

.....

Téléphone (obligatoire)

.....

Adresse mail

.....

Je m'inscris à l'atelier CRG (compte-rendu de gestion) :

- Le 1^{er} mars, de 14h à 16h30, à Anglet (Maison pour tous) :
J'envoie mon bulletin à sistf64@seapb.asso.fr ou « SEAPB –
Pôle Adultes, 7 rue de Masure – 6408 Bayonne »
- Le 3 mars, de 14h à 16h30, à Pau (Centre de Formation et de
Recherche) :
J'envoie mon bulletin à sistf64@adtmp64.fr ou « ADTMP –
42 avenue Vignancour, 64000 PAU »

SISTF 64 Service d'Information et
de Soutien aux Tuteurs Familiaux
des Pyrénées Atlantiques

Vous êtes ou allez devenir
tuteur familial et vous vous posez
des questions pratiques sur la
mesure de protection ?

Participez aux ateliers du SISTF !

La maladie, un handicap, un accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre hors d'état de pourvoir seule à ses intérêts patrimoniaux ou personnels. De nombreuses questions se posent donc quant à l'opportunité de lui venir en aide, des modalités de cette intervention, des démarches à entreprendre et de leurs conséquences.

Le juge des contentieux de la protection peut décider de l'ouverture d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. Cette protection ne peut être décidée qu'en cas de nécessité, doit être la moins contraignante possible, en priorité être exercée par la famille.

Mais qu'est-ce que cela implique concrètement ?

SISTF 64 Service d'Information et
de Soutien aux Tuteurs Familiaux
des Pyrénées Atlantiques

« Tuteurs familiaux : mode d'emploi ! »

Grâce au soutien de la CARSAT , de la MSA et de la Société Générale, la SEAPB et l'ADTMP ont mis en place le projet « **Tuteurs familiaux : mode d'emploi !** ». L'objectif du projet est d'offrir aux familles un lieux-ressource de la tutelle familiale, en proposant des activités très concrètes qui viennent en réponse aux besoins immédiats des personnes.

TROIS TYPES D'ACTIVITÉS SONT PROPOSÉES :

Un « **GUICHET UNIQUE** » pour orienter les tuteurs familiaux vers des services spécialisés selon leurs besoins, avec des permanences téléphoniques.

A Bayonne :
05 59 59 61 03
sistf@seapb.asso.fr

A Pau :
05 59 02 21 26
sistf64@adtmp64.fr

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

DES ATELIERS TECHNIQUES
COLLECTIFS SUR TOUT LE
TERRITOIRE.

ATELIER #1 - Le compte-rendu de gestion (CRG), mode d'emploi : les documents nécessaires ou à conserver et un soutien technique et atelier pratique .

ATELIER #2 - L'ouverture de la mesure, décryptage : de la réception du jugement à la mise en place de la mesure.

ATELIER #3 – Les démarches à accomplir tout au long de la mesure et ce que cela implique pour les tuteurs et pour les protégés.

Une **TABLE RONDE** le 06 octobre (journée nationale des aidants) pour communiquer à plus grande échelle sur l'émergence des difficultés et les besoins sur le territoire et pour permettre à des tuteurs de s'exprimer.

Atelier #1 - Le compte-rendu de gestion (CRG) : mode d'emploi

Tous les ans le tuteur familial doit élaborer un compte-rendu de gestion qui doit contenir la description des opérations financières réalisées au cours de l'année précédente. Quels documents sont nécessaires ? Quels justificatifs faut-il conserver ? Cet atelier propose un soutien technique en atelier pratique sur la réalisation des compte-rendu de gestion.

Introduction par le Greffier en chef du tribunal.

→ Le mardi 1^{er} mars 2022 de 14h à 16h30, à la Maison pour tous, 6 Rue Albert le Barillier, Anglet

→ Le jeudi 3 mars 2022 de 14h à 16h30 au Centre de Formation et de Recherche, 1 Avenue Copernic, Pau

**INSCRIVEZ-VOUS EN COMPLÉTANT LE
FORMULAIRE AU VERSO !**



Ce service à l'attention des familles est gratuit